

RAPPORT D'ACTIVITÉ

30 SEPTEMBRE 2024 – 30 SEPTEMBRE 2025



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS ■■■
D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS



SOMMAIRE

01-02 ÉDITOS

04-08 RASSEMBLER

La Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais
Le Congrès des Maires de France

10-15 INFORMER

Réunions d'information sur le relevé d'observations logement (ROL)
Webinaire – Un site web pour votre mairie, accessible et clé en main
Rencontre avec le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
Forum d'information sur les risques majeurs “Risque Inondation : se relever après un événement extrême”
Rencontres du territoire 2025 avec le CdG62
Présentation de l'outil de gestion des communications “Community”
Projet de carte scolaire 2025
Forum National de la gestion durable des eaux pluviales
Réglementation des débits de boisson et associations
Comment financer vos projets communaux ? Les solutions de l'Agence France Locale
La végétalisation des cimetières avec le CAUE 62
Construire, réhabiliter, aménager ... : de l'idée au projet avec le CAUE 62
Réserve Départementale de Protection Civile

18-20 REPRÉSENTER

Protocole “Education Nationale / AMF”
Temps d'échange avec les Parlementaires

22-24 AGIR

L'AMF62 en proximité : visites des communes et intercommunalités

26-36 ÉLÉMENTS FINANCIERS

Bilan
Compte de résultats
Annexes



FRÉDÉRIC LETURQUE
Président

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des **défis** auxquels les communes du Pas-de-Calais sont confrontées. Après les **éisodes climatiques exceptionnels** de 2023 et 2024, nos collectivités poursuivent, avec ténacité et engagement, leurs efforts de **reconstruction**.

À cette épreuve s'ajoute un **contexte budgétaire constraint**, qui pèse sur l'action locale et interroge nos marges de manœuvre. Dans ce climat exigeant, il est essentiel de rappeler le rôle fondamental des communes : elles sont au cœur de la **cohésion sociale**, de la **transition écologique** et du **développement local**.

Tout au long de l'année, l'AMF62 s'est attachée à être **auprès des élus**, en favorisant le **dialogue avec les institutions**, en organisant **des temps d'échanges et de formation**, et en **portant la voix des territoires**. Nos rencontres régulières avec les parlementaires du département ont permis de mettre en lumière les réalités du terrain et de promouvoir un modèle de gouvernance fondé sur la **confiance, l'écoute et la responsabilité partagée**.

Deux chantiers majeurs se profilent : la **réforme du mode de scrutin**, désormais adoptée et qui s'appliquera dès les **élections municipales de 2026**, ainsi que la **loi sur le statut de l'élu local**, attendue par toutes et tous. L'AMF62, en lien avec l'AMF nationale, veillera à **accompagner les élus** dans la mise en œuvre concrète de ce nouveau cadre électoral et à obtenir une meilleure reconnaissance de leur **engagement** et de leurs **responsabilités**.

Alors que s'approche la fin du mandat municipal 2020-2026, je tiens à saluer le travail de chaque maire et de chaque équipe municipale. Ces années ont été marquées par des épreuves sans précédent, mais aussi par une formidable capacité d'adaptation et de résilience. Certaines et certains choisiront de poursuivre leur engagement, d'autres de passer le relais : dans les deux cas, je veux exprimer toute ma reconnaissance pour la part que vous avez prise au service de vos communes et de nos concitoyens.

Ce rapport d'activités illustre la **diversité** et la **richesse** des actions menées ensemble. Je tiens à remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre **participation active** à la vie de notre association. Plus que jamais, c'est dans l'**unité, la solidarité et la détermination** que nous saurons relever les défis qui se présentent à nous.

L'AMF62, durant l'année 2024-2025, aura une fois de plus fait preuve de **vitalité, d'engagement et de sens du collectif**. Dans un contexte d'évolutions institutionnelles, de transitions multiples et de questionnements partagés, nous avons su faire corps, mutualiser nos expériences et porter ensemble des actions fortes au service de nos communes.

Rassembler, c'est le socle de notre action. À travers la Journée des Maires et des Présidents d'Intercommunalité, ou encore notre participation active au Congrès des Maires de France, nous avons créé les conditions du dialogue et de partage d'expérience. Ces moments fédérateurs confirment que notre force réside dans notre unité.



FRANÇOISE ROSSIGNOL
Secrétaire Générale

Informer, c'est accompagner chaque élu dans sa mission. Qu'il s'agisse du 17e Forum d'information sur les risques majeurs, des webinaires sur les outils numériques comme Community ou encore des échanges autour des enjeux scolaires et environnementaux avec des partenaires tels que l'Éducation Nationale, le CDG62 ou le CAUE 62, nous avons veillé à fournir des contenus concrets, pratiques et adaptés à vos réalités locales.

Représenter, c'est défendre la voix des élus du Pas-de-Calais auprès des instances nationales. Nos échanges avec la Rectrice de l'Académie de Lille, le Préfet du département ou encore les parlementaires témoignent de notre implication dans les grands débats nationaux.

Agir, c'est aller au contact des territoires, comprendre les enjeux locaux et valoriser les initiatives. Nos multiples visites ont permis de mesurer la richesse et la diversité de notre département, mais aussi de mettre en lumière les défis quotidiens auxquels vous faites face.

Chères et chers collègues, l'AMF62, c'est vous. C'est cette capacité à faire bloc, à avancer, à construire ensemble. Je tiens à remercier chaleureusement chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance et votre mobilisation constante. Continuons à faire vivre nos communes, avec conviction et détermination.



Thierry Tassez, Maire de Verquin

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès soudain de Monsieur Thierry Tassez, maire de Verquin, survenu le 2 février 2025, à l'âge de 67 ans, alors qu'il séjournait avec son épouse, Madame Sylvie Tassez, à Chambord.

Élu maire de Verquin en 2001, Thierry Tassez a intégré le Conseil d'administration de l'AMF62 en 2014. Il y a apporté une contribution précieuse, notamment sur des thématiques essentielles telles que la ruralité, la téléphonie et le numérique.

Parmi ses réalisations emblématiques figure l'installation de l'Arena Béthune-Bruay sur sa commune. Ce projet ambitieux, concrétisé après de longues négociations et de nombreuses oppositions, symbolise sa ténacité, sa vision et son profond engagement pour le dynamisme du territoire. L'inauguration, en septembre dernier, a marqué l'aboutissement de plusieurs années d'efforts.

Au-delà de ses fonctions de maire, il fut Président du Conseil National de la Formation des Élus Locaux et Vice-Président du SIVOM du Béthunois, en charge des espaces publics et des grands travaux. Pour son engagement, il avait été fait Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 2011 et avait reçu le titre de Docteur Honoris Causa de l'Université de Tunis en décembre 2024.

Sa disparition laisse un vide considérable, tant au sein de sa commune que parmi ses collègues de l'AMF62. Son humanisme, sa générosité et son sens de l'intérêt général resteront dans toutes les mémoires.

Joël Duquenoy, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Le 2 avril 2025, nous avons appris avec émotion le décès de Monsieur Joël Duquenoy, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à l'âge de 71 ans.

Homme d'engagement et de convictions, il entretenait un lien profond avec l'AMF62. Après avoir exercé les fonctions de Directeur de l'Association des maires du Pas-de-Calais, il en devint le Président de 2004 à 2014. Durant ces dix années, il œuvra sans relâche pour défendre les intérêts des communes, accompagner les élus et faire entendre la voix du Pas-de-Calais à l'échelle régionale et nationale.

En 2020, Joël Duquenoy reprit la présidence de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, confirmant sa volonté inébranlable de servir son territoire et ses habitants. Il s'investissait également dans d'autres instances majeures, notamment en tant que membre du Conseil d'Administration de la Fédération Départementale de l'Énergie et Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Visionnaire et bâtisseur, il a marqué le département par sa capacité à fédérer, à transformer et à préparer l'avenir. Homme d'une grande humanité, toujours disponible et à l'écoute, il restera dans le souvenir de tous ceux qui l'ont côtoyé comme un élu passionné, tourné vers les autres.

Une double perte pour l'AMF62

La disparition de Thierry Tassez et de Joël Duquenoy constitue une perte immense pour notre association et pour le Pas-de-Calais. Tous deux, par leur engagement, leur énergie et leurs valeurs, ont contribué à renforcer le rôle des élus locaux et à faire vivre la démocratie de proximité.

L'AMF62 adresse ses pensées les plus sincères à leurs familles, à leurs proches, ainsi qu'aux habitants de Verquin et du Pays de Saint-Omer, et rend hommage à la mémoire de deux hommes d'exception, qui auront durablement marqué notre département.



RASSEMBLER

LA JOURNÉE DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS

Jeudi 3 octobre 2024 à Liévin

La gestion des déchets représente aujourd'hui au sein de nos territoires un véritable enjeu du développement durable. Gérer nos déchets... Les réduire à la source... Trier pour mieux valoriser... La gestion durable des déchets est l'affaire de tous. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'AMF62 a choisi de placer cette journée sous le thème « Vers une gestion durable des déchets ».

Pour en discuter et présenter des exemples concrets, témoins, experts, élus et techniciens se sont succédés lors des différents ateliers et tables rondes de cette journée.

Assemblée générale et ouverture du Congrès sous forme de retour d'expérience

Cette édition a été l'occasion de donner la parole aux élus et aux acteurs institutionnels sur deux sujets majeurs.

Le premier concernait les inondations, avec un retour d'expérience des élus et du préfet du Pas-de-Calais, mettant en lumière la nécessité d'une meilleure coordination entre acteurs, d'investissements structurants, d'équipements adaptés et d'une péréquation renforcée pour la GEMAPI.

Le second sujet portait sur la crise migratoire sur la Côte d'Opale. La maire de Calais, Natacha Bouchart, a alerté sur la situation préoccupante et proposé plusieurs mesures, notamment le renfort des forces de l'ordre, la création de lieux d'accueil humanitaire, la lutte accrue contre les passeurs et l'adaptation de la formation des forces de sécurité. Les maires concernés se sont regroupés en collectif afin de porter une position commune.



La gestion durable des déchets au cœur de nos échanges

Le thème retenu pour cette édition était la gestion des déchets, un enjeu central pour les collectivités tant sur le plan environnemental que financier. Après avoir abordé la gestion de l'eau lors de la précédente édition, cette journée a proposé une table ronde intitulée « Les déchets ménagers : les collectivités face à leurs nouveaux défis », animée par Bruno Leprat, journaliste chez Maires de France, et réunissant des élus, des représentants de l'ADEME, des syndicats de traitement et des acteurs de terrain.

Les échanges ont mis en lumière l'efficacité de la mutualisation des services, la nécessité de renforcer la sensibilisation des citoyens et l'importance d'intégrer des solutions innovantes, notamment numériques, pour optimiser la collecte et le traitement.



Retrouvez les présentations projetées lors des différents ateliers sur www.amf62.fr

Des points de vigilance ont également été relevés, en particulier l'optimisation des collectes entre zones rurales et urbaines ainsi que l'adaptation aux normes environnementales en constante évolution.

Un atelier thématique consacré à la lutte contre les dépôts sauvages a complété ces échanges. Les intervenants ont souligné les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux de ce phénomène, ainsi que la nécessité d'une action coordonnée entre collectivités, État et justice. L'exemple de la ville de Béthune a illustré la mise en place d'une brigade verte assermentée, associant prévention, contrôle et services complémentaires aux habitants. Les discussions ont également mis en avant le besoin de simplifier et de renforcer les procédures de sanction, tout en maintenant un volet éducatif pour prévenir la récidive.

Cette année encore, des ateliers dédiés aux Secrétaires de Mairie et Directeurs Généraux des Services

Conscients que les missions d'un maire ou d'un président d'intercommunalité ne pourraient être menées à bien sans l'appui indispensable de leurs services, les membres du Conseil d'administration de l'AMF62 ont renouvelé les ateliers destinés aux secrétaires de mairie et aux directeurs généraux des services.

face à l'évolution constante des normes et des règles s'appliquant à la vie communale et intercommunale, il est apparu essentiel de répondre à ce besoin d'information et de formation.

Deux ateliers spécifiques leur étaient proposés.





Le premier, intitulé « Ma commune, mes adresses : Base Adresse Locale », animé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, rappelait l'obligation, depuis la loi « 3DS », pour toutes les communes, quelle que soit leur taille, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits et à la numérotation des constructions. L'ANCT a présenté ses outils gratuits, comme la plateforme Mes Adresses, et son dispositif d'accompagnement, soulignant que seules 22 % des communes du Pas-de-Calais avaient, à ce jour, établi leur base.

Le second atelier, « Les collectivités territoriales face aux enjeux de cybersécurité », animé par les référents cybersécurité du Groupement de Gendarmerie du Pas-de-Calais, a mis en lumière les menaces croissantes qui pèsent sur les collectivités locales en raison de la sensibilité des données qu'elles gèrent. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de sensibiliser les agents, de mettre en place des politiques de sécurité robustes, de recourir à l'expertise de professionnels et de signaler tout incident pour une réponse rapide et efficace.

Une plénière de clôture en présence d'Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques

Pour conclure cette 9^e Journée, l'AMF62 a accueilli Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques. Elle a rappelé que le Pas-de-Calais est un véritable laboratoire d'actions écologiques et énergétiques, confronté à de nombreux enjeux : inondations, recul du trait de côte, Zéro Artificialisation Nette, projets nucléaires et renouvelables, rénovation thermique des cités minières ou encore futur RER métropolitain. La ministre a insisté sur la nécessité de concilier réduction de la dette écologique et de la dette économique, en misant sur un travail collectif fondé sur le respect, le dialogue et la territorialisation. Elle a annoncé la mise en concertation prochaine du plan national d'adaptation au changement climatique, de la programmation pluriannuelle de l'énergie et de la stratégie nationale bas carbone.

L'AMF62 AU CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

Du 19 au 21 novembre 2024 à Paris

Le 106ème Congrès des Maires de France s'est déroulé du 19 au 21 novembre dernier à Paris. 3 jours de débats autour du thème « Les communes... Heureusement! » auxquels ont participé une centaine d'élus du Pas-de-Calais.



Plus de 100 élus du Pas-de-Calais réunis pour le traditionnel cocktail de l'AMF62

Le traditionnel cocktail organisé par l'AMF62, en partenariat avec Enedis, a réuni plus de 100 élus du Pas-de-Calais, maires, adjoints et présidents d'intercommunalité. Nous avons également pu compter sur la présence de Pauline Levasseur, de Cathy Apourceau-Poly, de Jean-Pierre Corbisez, de Jérôme Darras, d'Amel Gacquerre et de Jean-François Rapin, parlementaires du Pas-de-Calais, et sur celle d'Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques, pour ce moment fort de notre association. Ce moment d'échange et de convivialité a permis aux membres de l'Association de se retrouver et d'échanger sur leurs problématiques communes et leurs visions de l'avenir.





INFORMER

REUNIONS D'INFORMATION SUR LE RELEVE D'OBSERVATIONS LOGEMENT (ROL)

Septembre – Octobre 2024

Le Relevé d'observations Logement (ROL) est aujourd'hui le principal outil de repérage des situations de mal-logement dans le Pas-de-Calais. Il permet d'identifier et de qualifier les désordres présents dans un logement, qu'il s'agisse de non-décence ou de situations d'habitat dégradé et dangereux.

Grâce à cet outil, le Guichet unique d'éradication de l'habitat indigne oriente efficacement les signalements qui lui parviennent :



- Les cas de non-décence font l'objet d'une démarche pédagogique, menée par la DDTM, qui peut aller jusqu'à la conservation des aides au logement.
- Les situations de logements fortement dégradés, mettant en cause la sécurité ou la santé des occupants, sont transmises aux autorités compétentes (ARS, maires, EPCI) afin de déclencher les procédures de traitement de l'insalubrité ou de mise en sécurité.

Conscients de l'importance de diffuser l'usage de ce dispositif auprès des acteurs locaux, quatre sessions de formation ont été organisées dans le cadre du plan pluriannuel d'actions de lutte contre l'habitat indigne.

Ces sessions ont permis :

- de former élus et techniciens à l'utilisation concrète du ROL,
- de présenter les récentes évolutions réglementaires (codification et actualisation des dispositions du Règlement Sanitaire Départemental dans le Code de la Santé Publique),
- d'encourager la coopération entre partenaires pour une meilleure efficacité collective.

WEBINAIRE – UN SITE WEB POUR VOTRE MAIRIE, ACCESSIBLE ET CLÉ EN MAIN

26 septembre 2024

Depuis octobre 2023, l'AMF62 s'est engagée dans un partenariat avec l'agence de communication Croquante, afin d'offrir aux communes adhérentes un service de création ou de refonte de sites web municipaux : clé en main, modulable et à tarif préférentiel.

Ce webinaire a permis de présenter cette offre partenariale de façon concrète.

Ce dispositif illustre l'engagement de l'AMF62 aux côtés des collectivités pour les accompagner dans leur transformation numérique, en proposant des outils modulables, adaptés aux besoins spécifiques de chaque mairie.

FORUM D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS : UN RENDEZ-VOUS CRUCIAL POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

Mercredi 11 et jeudi 12 décembre 2024 à Arras

Les 11 et 12 décembre 2024 s'est tenu à Arras le Forum d'Information sur les Risques Majeurs, un événement d'ampleur marqué par les conséquences dramatiques des inondations de l'hiver 2023 ayant touché plus de 300 communes du Pas-de-Calais.

Organisé dans un contexte de forte mobilisation, ce forum a réuni des représentants de l'État, de la Région, du Département, des syndicats de rivière, ainsi que des experts techniques .



L'AMF62, représentée par son président Frédéric Leturque, a pris une part active à cette rencontre en relayant la parole des élus locaux, en première ligne lors de ces épisodes climatiques extrêmes.

Au cœur des échanges : le besoin d'une gouvernance plus cohérente de l'eau à l'échelle des bassins versants, la consolidation des outils d'alerte et de prévention (notamment le système APIC de Météo-France et Vigicrues Flash), et la nécessité d'une stratégie territoriale partagée pour anticiper, gérer et reconstruire après crise.

Face au dérèglement climatique, les maires ont un rôle central à jouer dans la préparation et l'adaptation des territoires. Ce forum a rappelé que seule une mobilisation collective et coordonnée permettra de bâtir une résilience durable au service de nos concitoyens.

LES RENCONTRES DU TERRITOIRE 2025 EN PARTENARIAT AVEC LE CDG62

Janvier - Février 2025



Au total, ce sont 7 rencontres du territoire qui ont été organisées à Croisette, Samer, Montreuil-sur-Mer, Arras, Longuenesse, Béthune et Lens. Ces dernières ont permis d'engager, avec les élus et les cadres, des échanges utiles sur différentes thématiques et d'apporter des réponses à leurs préoccupations sur des sujets d'actualité.

Cette fois-ci, les sujets abordés furent : la revalorisation du métier de secrétaire de mairie (l'application des textes, l'évolution de la carrière, l'attractivité du métier), la Protection sociale complémentaire, la santé et prévoyance ainsi que la Paie à façon (présentation de la prestation).

PRÉSENTATION DE L'OUTIL COMMUNICITY

Mardi 11 mars 2025 - Webinaire



Afin de répondre aux défis croissants de la communication numérique dans les collectivités, l'AMF62 s'est associée à Citopia pour présenter CommuniCity, une plateforme innovante pensée pour faciliter la diffusion d'informations à destination des citoyens.

CommuniCity est un outil tout-en-un permettant de centraliser et de diffuser les messages sur l'ensemble des canaux disponibles : SMS, e-mails, application mobile, réseaux sociaux, site internet, etc. Grâce à une interface intuitive, les communes peuvent publier un contenu unique, qui sera automatiquement adapté à chaque support.

CommuniCity permet également de gérer la communication quotidienne : actualités municipales, événements, rappels administratifs... Les publications peuvent être programmées, ciblées en fonction des abonnements des administrés à certaines thématiques, et leur impact analysé via des statistiques précises.

Ce dispositif répond à une attente forte des élus de proximité, souvent en manque de ressources ou de temps pour gérer efficacement leur communication numérique. Il vise à renforcer le lien de confiance entre les collectivités et leurs habitants, en assurant une information claire, rapide et adaptée.

PROJET DE CARTE SCOLAIRE 2025 AVEC LE DASEN

Samedi 15 mars 2025 - Webinaire

L'AMF62 a reçu Jean-Roger RIBAUD, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, pour un temps d'échanges en visioconférence.

Ce temps d'échanges a permis d'aborder plusieurs sujets cruciaux pour les communes : évolution de la carte scolaire, lutte contre le harcèlement scolaire, effectifs, dialogue avec les équipes éducatives, ou encore besoins spécifiques du territoire.

À cette occasion, les maires ont pu exprimer directement leurs préoccupations et contribuer à un dialogue nécessaire et constructif avec l'Éducation Nationale.



L'AMF62, PARTENAIRE DU 10^e FORUM NATIONAL DE LA GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

Jeudi 27 et vendredi 28 mars 2025



Les 27 et 28 mars 2025, l'AMF62 a participé, en tant que partenaire officiel, à la 10^e édition du Forum national de la gestion durable des eaux pluviales, qui s'est tenue à Lens, au Stade Bollaert-Delelis.

Organisé par IdealCO, le Cerema, L'ADOPTA et de nombreux partenaires techniques, ce rendez-vous incontournable a réuni plus de 800 participants, dont des élus, techniciens, aménageurs, urbanistes et acteurs institutionnels. Ce record de fréquentation souligne l'importance croissante des enjeux liés à l'eau dans nos territoires.

Ce forum a permis de mettre en lumière les grands défis liés à la gestion des eaux pluviales dans un contexte de changement climatique, notamment : la prévention des inondations par des aménagements urbains intégrés et durables, la valorisation de l'eau de pluie comme ressource, la préservation des sols et de la biodiversité et l'adaptation des infrastructures publiques et privées aux nouvelles contraintes hydrologiques.

En s'associant à cet événement, l'AMF62 a souhaité accompagner les maires dans leur montée en compétence sur la gestion intégrée des eaux pluviales, en facilitant l'accès aux solutions concrètes, aux outils de planification et aux retours d'expérience inspirants.

Le partenariat avec ce forum s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'AMF62 pour aider les communes à faire face aux conséquences des inondations survenues en 2023, mais aussi pour anticiper, planifier et mettre en œuvre des actions résilientes sur l'ensemble du territoire.



RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LES LICENCES DE DÉBITS DE BOISSONS

Février - Avril 2025

En partenariat avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie du Pas-de-Calais, trois réunions ont été organisées à Avion, Berck-sur-Mer et Saint-Martin-lez-Tatinghem pour accompagner les maires dans la gestion des licences de débits de boissons, licences restaurant et à emporter.

Ces temps d'échange ont permis de faire le point sur les obligations réglementaires, le permis d'exploitation et de gestion des licences, les démarches administratives, et de répondre aux nombreuses questions des élus et techniciens présents.

L'AMF62 réaffirme ainsi son rôle d'appui aux collectivités dans l'exercice de leurs compétences locales.

COMMENT FINANCER VOS PROJETS COMMUNAUX ? DÉCOUVREZ LES SOLUTIONS DE L'AFL

Samedi 17 mai 2025 - Webinaire

Dans un contexte économique incertain, l'AMF62 a organisé, le 17 mai 2025, un webinaire en partenariat avec l'Agence France Locale (AFL) afin d'informer les élus sur les conditions actuelles du recours à l'emprunt et sur les outils à leur disposition pour préserver les équilibres financiers de leur commune.

Ce rendez-vous a permis de rappeler que l'emprunt reste un levier essentiel pour financer les investissements publics à condition de préserver une épargne brute suffisante, de décrypter le contexte macroéconomique, de présenter l'offre de financement spécifique de l'AFL (seule banque détenue à 100 % par les collectivités locales) et de passer en revue les modalités d'amortissement, les types de taux et les coûts associés.

L'AFL a présenté son offre de financement, spécifique aux collectivités, ainsi que ses outils pratiques, dont une notation interne et un simulateur de capacité d'emprunt.

Ce webinaire s'inscrit dans la volonté de l'AMF62 d'accompagner les élus dans leurs prises de décision financières, en leur apportant une lecture claire des enjeux économiques et des solutions adaptées à leurs besoins.

LA VÉGÉTALISATION DES CIMETIÈRES ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CAUE62

Mardi 20 mai 2025

Cette demi-journée organisée en partenariat avec le CAUE 62, Ingénierie 62 et le Département du Pas-de-Calais, et dédiée à la végétalisation des cimetières a eu lieu à Neufchâtel-Hardelot. Cette thématique suscite un intérêt croissant chez les élus, confrontés à la fin progressive de l'usage des produits phytosanitaires et à la nécessité de repenser l'entretien de ces lieux sensibles.

Cette rencontre a rassemblé de nombreux élus et agents techniques, venus s'informer sur les nouvelles approches possibles : intégrer les



cimetières dans une trame paysagère, favoriser la biodiversité, limiter les interventions coûteuses et mécaniques tout en préservant la dimension mémorielle du lieu.

Des retours d'expérience de communes engagées (Lillers, Fréthun, Neufchâtel-Hardelot) ont permis d'illustrer concrètement les choix d'aménagement, les techniques utilisées et la manière dont ces projets sont reçus par la population. Les échanges ont également mis en avant les ressources mobilisables pour accompagner les communes : aides départementales, ingénierie publique, conseils paysagers du CAUE.

La visite du cimetière paysager de Neufchâtel-Hardelot a conclu la journée, offrant un exemple inspirant d'un cimetière transformé en espace apaisé, végétalisé, sobre et respectueux.

L'AMF62 poursuivra son engagement à accompagner les maires dans ces transitions en facilitant le partage de pratiques et l'accès à des solutions concrètes et adaptées.

“CONSTRUIRE, RÉHABILITER, AMÉNAGER : DE L’IDÉE AU PROJET” ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE CAUE62

Jeudi 19 juin 2025

Cette demi-journée organisée par le CAUE62 en partenariat avec l'AMF62 a eu lieu à Estrée-Blanche. Élus et techniciens se sont réunis autour de deux projets communaux structurants : la transformation d'un parking en espace public partagé et la requalification d'un ancien site industriel en résidence intergénérationnelle.

Au-delà des réalisations concrètes, cette rencontre a permis de souligner l'importance de la démarche de projet : définition des besoins, mobilisation de l'ingénierie (CAUE, Ingénierie 62, Maison du Département), collaboration avec des maîtres d'œuvre spécialisés, montage juridique et financier.

Les échanges ont montré combien ces retours d'expérience sont précieux pour les élus, souvent confrontés aux mêmes enjeux : requalification d'espaces délaissés, adaptation aux besoins des habitants, gestion des eaux pluviales, revitalisation du cœur de village.

L'AMF62 réaffirme ainsi son rôle de relais entre collectivités et partenaires techniques, pour accompagner des projets porteurs de sens et adaptés aux réalités locales.



WEBINAIRE – CRÉATION D’UNE RÉSERVE DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE

Dans la continuité de ses partenariats, l'AMF62 s'est associée à la Protection Civile du Pas-de-Calais pour accompagner la mise en place d'un projet ambitieux : la création d'une réserve départementale de Protection Civile, structurée à l'échelle des intercommunalités.

Ce dispositif inédit vise à renforcer la gestion des risques et la capacité de réponse en matière de sécurité civile au niveau local. Concrètement, il permettra de constituer, sur l'ensemble du territoire, des équipes de bénévoles formés et mobilisables rapidement, en lien direct avec les intercommunalités et les communes.

Cette organisation apportera :

- une coordination renforcée des interventions,
- une adaptation aux besoins spécifiques de chaque territoire,
- une meilleure efficacité dans la gestion des crises.

Ce webinaire a permis de présenter les objectifs du projet, ses modalités de fonctionnement et les conditions de mise en œuvre au sein des EPCI. La création de cette réserve constitue une étape importante pour optimiser les moyens humains et matériels disponibles, et pour encourager une coopération accrue entre collectivités et acteurs de la sécurité civile.



REPRÉSENTER

PROTOCOLE AMF/EDUCATION NATIONALE RENCONTRE AVEC SOPHIE BÉJEAN, NOUVELLE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE LILLE

Lundi 23 juin 2025

RENCONTRE AVEC LAURENT TOUVET, PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS, À PROPOS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

Mercredi 2 juillet 2025

Le ministère de l'Éducation nationale et l'Association des maires de France ont signé un protocole d'accord destiné à renforcer le dialogue et la coopération entre l'État et les collectivités en matière de politique éducative. Ce texte s'inscrit dans un contexte marqué par la baisse de la démographie scolaire, les enjeux d'inclusion, l'urgence écologique et les mutations numériques.

Une déclinaison départementale

L'AMF62 s'est pleinement engagée, aux côtés du Préfet, de la Rectrice de l'Académie de Lille et du DASEN, pour mettre en œuvre ce protocole. L'objectif est de construire autrement les évolutions de la carte scolaire, en s'appuyant sur les réalités locales et le dialogue avec les élus.

Trois priorités partagées guident cette démarche : la démographie, les contextes sociaux, la santé et le bien-être des enfants.

Au cours des rencontres, l'AMF62 a rappelé l'importance d'éviter les surinvestissements dans des établissements fragiles, tout en prenant en compte les enjeux climatiques et sécuritaires.

Elle a également fait remonter des besoins concrets, notamment sur la formation des personnels communaux intervenant en périscolaire et sur l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

De son côté, la Rectrice a présenté les priorités de l'Éducation nationale : climat scolaire, sécurité, laïcité, lutte contre le harcèlement, ainsi que les évolutions pédagogiques à venir.

La déclinaison locale du protocole illustre une volonté commune : mieux intégrer les réalités des communes dans la politique éducative et faire vivre une gouvernance fondée sur la concertation et la proximité.



DES TEMPS D'ÉCHANGE RÉGULIERS ENTRE L'AMF62 ET LES PARLEMENTAIRES POUR PORTER LA VOIX DES MAIRES

Année 2025

Dans un souci de dialogue constant et constructif avec les représentants nationaux, l'Association des Maires du Pas-de-Calais organise une réunion mensuelle en visioconférence avec les parlementaires du département.

Les membres du Conseil d'administration de l'AMF62 ainsi que les présidents d'EPCI sont systématiquement conviés à ces échanges, favorisant une représentation large et équilibrée des territoires.

Ces rendez-vous sont devenus un outil essentiel pour :

- Faire remonter les besoins d'adaptation des politiques nationales aux réalités locales (transition foncière, accompagnement du handicap, rénovation urbaine, sécurité scolaire...) ;
- Suivre l'actualité législative en temps réel, en identifiant les textes prioritaires pour les collectivités (statut de l'élu, loi agricole, prévention des inondations, loi TRACE...) ;
- Faire entendre la voix des maires et intercommunalités face aux enjeux budgétaires majeurs (projet de loi de finances, ponctions sur les dotations, incertitudes autour de la PAC, etc.) ;
- Exprimer les difficultés concrètes rencontrées sur le terrain (pénurie d'AESH, incertitudes sur le financement du périscolaire, crise du logement, suppression du Pass'Sport...) ;
- Contribuer à une meilleure coordination sur les projets structurants (ERBM, Service Express Régional, plan de relance européen...).

Ces temps d'échange renforcent les liens entre les élus locaux et les parlementaires, favorisent une meilleure prise en compte des réalités de terrain dans l'élaboration des politiques publiques, et permettent de porter une parole collective au plus haut niveau. Dans un contexte de fortes contraintes, cette dynamique de dialogue régulier s'impose comme un levier d'action et de réactivité indispensable à la gestion des territoires.





AGIR

VISITE DE TERRITOIRE : SAINT-VENANT, THÉROUANNE, AIRE-SUR-LA-LYS

Mercredi 16 octobre 2025

Dans le cadre du suivi post-inondations, Frédéric Leturque, Président, et Françoise Rossignol, Secrétaire Générale, ont rencontré les maires de Saint-Venant, Aire-sur-la-Lys et Thérouanne afin de faire un point sur l'avancement des travaux, d'écouter les inquiétudes des élus et de recenser leurs besoins concrets.

Depuis les épisodes dramatiques qui ont frappé le Pas-de-Calais, l'AMF62 a engagé une série de visites de terrain pour porter la voix des communes sinistrées, défendre leurs intérêts et relayer les difficultés rencontrées dans la gestion de l'après-crise. Ces échanges permettent de maintenir un lien direct avec les élus locaux et d'appuyer, auprès des partenaires institutionnels, les demandes urgentes en matière de reconstruction, de prévention et de soutien financier.



VISITE DE TERRITOIRE : SAINT-OMER, BOULOGNE-SUR-MER, AUDINGHEN

Mercredi 28 mai 2025

À l'occasion d'une journée de territoire, l'AMF62 a rencontré Laurent Denis, nouveau président de la CAPSO, pour échanger sur les priorités intercommunales et les enjeux de gouvernance locale. Ces rencontres s'inscrivent dans la volonté de l'AMF62 de renforcer le lien avec les intercommunalités, d'accompagner les nouveaux exécutifs et de mieux comprendre les dynamiques territoriales à l'échelle locale.



À l'occasion d'une journée de territoire, l'AMF62 a rencontré Laurent Denis, nouveau président de la CAPSO, pour échanger sur les priorités intercommunales et les enjeux de gouvernance locale. Ces rencontres s'inscrivent dans la volonté de l'AMF62 de renforcer le lien avec les intercommunalités, d'accompagner les nouveaux exécutifs et de mieux comprendre les dynamiques territoriales à l'échelle locale.

La visite s'est poursuivie au CROSS Gris-Nez, centre stratégique pour la surveillance maritime. Sur place, les militaires assurent le contrôle du trafic transmanche, marqué par les traversées régulières de migrants, et veillent à la sécurité des navires français sur toutes les mers du globe, y compris celle des skippers du Vendée Globe. L'AMF62 a tenu à saluer leur engagement quotidien, leur professionnalisme et leur humanité face à des situations parfois complexes.

La journée s'est achevée à Boulogne-sur-Mer, avec la visite du port et de deux entreprises de la filière halieutique. Avec plus de 5 000 emplois, l'industrie de la pêche constitue un pilier économique pour le Pas-de-Calais et la région Hauts-de-France. L'AMF62 accorde une attention particulière à ce secteur structurant pour les territoires littoraux, confronté à des défis multiples : attractivité, transition énergétique, gestion durable des ressources.

Ces journées de terrain permettent à l'association de mieux relayer les préoccupations locales auprès des décideurs nationaux, tout en affirmant son rôle de relais, de soutien et de porte-voix des communes et intercommunalités du Pas-de-Calais.



VISITE DE TERRITOIRE : RINXENT, AMBLETEUSE

Mercredi 30 juillet 2025

Le Président de l'AMF62, Frédéric Leturque, s'est rendu à Ambleteuse et Rinxent pour rencontrer respectivement les maires Stéphane Pinto et Nicolas Loeillet. Ces visites ont permis d'aborder plusieurs enjeux stratégiques pour ces communes rurales et littorales : retrait du trait de côte, mobilité, avenir du territoire, ainsi que les dispositifs d'accompagnement de l'État, notamment Villages d'avenir, mobilisé à Ambleteuse.

À cette occasion, Frédéric Leturque a également visité le poste de secours communal de la plage d'Ambleteuse, géré par la Protection Civile. Ce sont des jeunes du territoire, formés et engagés, qui assurent la surveillance et les interventions : un bel exemple de mobilisation locale au service de tous.

À Rinxent, les échanges ont porté en profondeur sur le statut de l'élu local, question centrale pour les maires confrontés à des responsabilités croissantes. L'AMF62 réaffirme la nécessité d'une loi d'ampleur pour mieux reconnaître, protéger et accompagner l'engagement des élus. Ces rencontres s'inscrivent dans la continuité des actions de terrain menées par l'association pour rester à l'écoute des territoires et défendre les intérêts des communes du Pas-de-Calais.





ÉLÉMENTS FINANCIERS

BILAN 2024

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023	PASSIF	31/12/2024	31/12/2023
	BRUT	Amortissement s et provisions	NET	NET		NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>16 975,00</i>	<i>13 005,75</i>	<i>3 969,25</i>	<i>9 164,25</i>	<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
Frais d'établissement					<i>Fonds propres statutaires</i>		
Frais de recherche et de développement					<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Donations temporaires d'usufruit					<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 975,00	13 005,75	3 969,25	9 164,25	<i>Fonds statutaires</i>		
Immobilisations incorporelles en cours					<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Avances et acomptes					<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>12 627,18</i>	<i>12 627,18</i>	<i>0,00</i>	<i>38,77</i>	<i>Réerves statutaires ou contractuelles</i>		
Terrains					<i>Réerves pour projet de l'entité</i>		
Constructions					<i>Autres</i>	157 820,81	157 820,81
Installations techniques, matériel et outillage industriels,					<i>Report à nouveau</i>		
Autres	12 627,18	12 627,18	0,00	38,77	<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>	650 634,96	649 953,90
Immobilisations corporelles en cours					<i>Situation nette (sous total)</i>	-43 044,97	681,06
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					<i>Fonds propres consomptibles</i>		
<i>Immobilisations financières</i>	<i>141 801,00</i>	<i>0,00</i>	<i>141 801,00</i>	<i>141 801,00</i>	<i>Subvention d'investissement</i>		
Participations et Créesances rattachées	800		800		<i>Provisions réglementées</i>		
Autres titres immobilisés	140 700,00		140 700,00		TOTAL I	765 410,80	808 455,77
Prêts					FONDS REPORTÉS ET DEDIES		
Autres	301,00		301,00	301,00	<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
TOTAL I	171 403,18	25 632,93	145 770,25	151 004,02	<i>Fonds dédiés</i>		
ACTIF CIRCULANT							
Stock en-cours					TOTAL II	0,00	638,00
Créesances					PROVISIONS		
Créesances clients, usagers et comptes rattachés	7 365,30	4 434,30	2 931,00	18 402,30	<i>Provisions pour risques</i>		
Créesances reçues par legs ou donations					<i>Provisions pour charges</i>		
Autres					TOTAL III	0	0
Valeurs mobilières de placement					DETTES		
Instruments de trésorerie					<i>Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)</i>		
Disponibilités	664 497,17		664 497,17	683 075,94	<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</i>		
Charges constatées d'avance	33 609,62		33 609,62	33 442,30	<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>		
					<i>Dettes fournisseurs et Comptes rattachés</i>	46 642,52	39 204,01
					<i>Dettes des legs ou donations</i>		
					<i>Dettes fiscales et sociales</i>	8 216,40	11 184,82
					<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>		
					<i>Autres dettes</i>	2 057,00	1 988,00
					<i>Instrument de trésorerie</i>		
					<i>Produits constatés d'avance</i>	24 481,32	24 453,96
							0
					TOTAL IV	81 397,24	76 830,79
					<i>Ecart de conversion Passif (V)</i>		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	876 875,27	30 067,23	846 808,04	885 924,56			
					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	846 808,04	885 924,56

COMpte DE RÉSULTATS 2024

Compte de résultat 2024	Exercice 12/2024	Exercice 12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	396 617,63	391 804,27
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	123 325,59	250 786,21
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	34 000,00	68 000,00
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	0,00	90 393
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	89 325,59	92 393,21
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges	6 190,74	4 885,47
Utilisations des fonds dédiés	638,00	106 997
Autres produits	124,09	
Total I	526 896,05	754 472,95
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	477 311,53	450 035,25
Aides financières	638,00	201 622
Impôts taxes et versements assimilés	28,14	41,24
Salaires et traitements	68 980,13	82 691,84
Charges sociales	23 368,71	26 114,77
Dotations amortissements et aux dépréciations	5 236,23	7 006,90
Dotations aux provisions	4 296,30	1 715,63
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	198,35	167,13
Total II	580 057,39	769 394,76
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-53 161,34	-14 921,81
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	12 711,00	13 749,67
Reprises sur provisions financières, dépréciations et transferts de charge		
Déficiences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	12 711,00	13 749,67
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Déficiences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0,00	0,00
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	12 711,00	13 749,67
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-40 450,34	-1 172,14
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0,00	3 500,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0,00	3 500,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 819,63	376,80
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 819,63	376,80
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-1 819,63	3 123,20
Participation des salariés aux résultats (VII)	0,00	
Impôt sur les bénéfices (VIII)	775,00	1 270,00
Total des Produits (I+II+III+V)	539 607,05	771 722,62
Total des Charges (II+IV+VI+VII+VIII)	582 652,02	771 041,56
EXCEDENT OU DEFICIT	-43 044,97	681,06
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0,00	0,00
Prestations en nature	0,00	0,00
Bénévolat	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0,00	0,00
Mises à disposition gratuite de biens	0,00	0,00
Prestation en nature	0,00	0,00
Personnel bénévole	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 846 808,04 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous la forme de compte, dont le total est de 539 607,05 euros et dégageant un déficit de 43 044,97 euros.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I. Présentation de l'Association

1.1. Objet de l'Association

L'AMF62, Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif loi 1901. Crée en 1947, l'association a pour but :

- d'établir une concertation étroite et permanente entre ses adhérents pour étudier toutes les questions intéressant l'administration des communes, leur coopération, leurs rapports avec les pouvoirs publics, les personnels communaux et la population.
- de promouvoir la mise en œuvre effective du principe constitutionnel de la libre administration des communes.
- d'accompagner le développement de la coopération intercommunale sous toutes ses formes.
- de faciliter à ses adhérents l'exercice de leurs fonctions par l'information et la formation dans tous les domaines qui touchent à l'accomplissement de leur mission avec l'aide des organismes administratifs et socio-économiques compétents afin de leur donner tous les moyens de répondre à leurs obligations.
- d'assurer leur protection matérielle et morale d'amitié entre tous les maires du département et également du territoire national ayant subi une catastrophe naturelle exceptionnelle.
- de représenter les Maires et Présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auprès des administrations et institutions locales et nationales.
- d'intégrer la Fédération Régionale des Présidents d'Associations de Maires des Hauts de France (Aisne, Nord, Pas-de-Calais, Oise et Somme)

1.2. Le périmètre de l'association

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais regroupe 875 maires et 19 Présidents d'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

1.3. Les moyens mis en œuvre par l'association

Conformément à son objet social, l'association est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions notamment par :

- les cotisations des communes et des intercommunalités,
- les subventions du Département, des communes, des établissements publics ainsi que des partenaires,

ÉLÉMENTS FINANCIERS

II. Evénements significatifs de l'exercice :

2.1. Événements postérieurs à la clôture :

L'économie française a connu, à l'image de ce que connaissent les autres pays du globe, depuis début 2021 une hausse significative et continue du prix notamment des matières premières, des produits manufacturés et des sources d'énergie comme le carburant. Cette hausse, qui a nécessairement des impacts sur le coût de nos fluides (charges locatives) et sur les salaires, et en réponse à laquelle l'association étudie les possibilités de répercussion sur ses propres prix de vente, s'est encore accentuée depuis le déclenchement de la guerre opposant la Russie et l'Ukraine fin février 2022.

Eu égard à la situation de l'Association et des fonds propres à la date de l'arrêté des comptes, l'Association estime que la continuité de son exploitation en 2025 n'est pas compromise.

2.2. Fonds dédiés « Solidarité avec le Sud Arrageois »

L'association a initié une collecte de fonds "Solidarité avec le Sud-Arrageois" afin de venir en aide aux communes de Bihucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Récourt et Mory et leurs habitants, sinistrés lors de la tornade du 23 octobre 2022.

Le montant de cette collecte de fonds s'élève à 198 028 Euros. 107 635 € récoltés en 2022 et 90 393 € en 2023.

Il a été convenu que cette aide concernerait tous les sinistrés, qu'ils habitent Bihucourt, Hendecourt-lès-Cagnicourt, Mory ou Récourt, et que son montant serait déterminé au regard du chiffrage des dégâts subis, sur la base d'une enquête menée par chaque commune auprès de ses habitants sinistrés.

Cette enquête réalisée, la clé de répartition suivante a été actée :

- Moins de 10 000€ de dégâts : 320,00€ d'aide
- De 10 001€ à 40 000€ de dégâts : 520,00€ d'aide
- De 40 001 à 70 000€ de dégâts : 1 020,00€ d'aide
- De 70 001 à 100 000€ de dégâts : 2 020,00€ d'aide
- Plus de 100 001€ de dégâts : 3 020,00€ d'aide

L'association ne pouvant, au regard de ses statuts, réaliser de virement bancaire auprès de particuliers, le versement des aides aux sinistrés s'est fait par l'intermédiaire des communes ou de leur CCAS. Le montant total des aides pour les sinistrés a été reversé, en novembre 2023, à chaque commune qui s'est chargée ensuite de les redistribuer selon la liste des bénéficiaires établie par l'association.

Tableau récapitulatif des sommes versées aux communes :

	Aide AMF62
BIHUCOURT	132 880,00 €
RECOURT	27 580,00 €
HENDECOURT	32 700,00 €
MORY	4 230,00 €

En accord avec l'ensemble des communes sinistrées, les 638 Euros restant ont été reversés, en janvier 2024, à la commune de Bihucourt.

III. Règles et méthodes comptables :

Les comptes présentés au titre de l'exercice 2024 sont établis en euros suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

-continuité de l'exploitation,
-permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-indépendance des exercices,
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement ANC 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.1. Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.
- Les durées d'amortissements pratiquées sont les suivantes :

Matériel de Bureau et Informatique :	3 ans
Matériel de Transport :	4 ans
Mobilier :	3 ans
Site Internet :	5 ans
Logiciels :	2 ans

3.2. Comptabilisation des cotisations :

Le fait génératrice des cotisations, adopté par l'association, est l'émission d'un appel à cotisation, comme le prévoit le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018.

3.3. Créesances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés :

(Articles 20 de la loi 2005-586 du 23 mai 2006)

La rémunération n'est pas indiquée car elle conduirait indirectement à communiquer une information individuelle à caractère confidentiel.

3.5. Honoraires du Commissaire aux Comptes :

- Mission de certification : 6 489,00 € TTC
- Autres Néant

3.6. Immobilisations financières :

L'Association a procédé à l'acquisition de 6 683 parts sociales de la Caisse d'Epargne en début d'année 2016, 100 parts sociales en 2018, 91 parts sociales en 2020, 161 parts en 2023 pour un montant global de 140 700 Euros soit 20 Euros la part sociale.

Ce placement est comptabilisé en immobilisations financières.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

IV. Etat de l'actif immobilisé



N° 10169 * 22
Formulaire obligatoire (article 53
A du Code général des impôts)

(5)

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise		Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2024		Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations
ENCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	1	D8 Considérations à une évaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	16 975	D9 KE Acquisitions, créations, appels et versements de postes à poste
CORPORÉELLES	Terrains		KG		KI
	Sur sol propre	Dont Composants	I9		KL
	Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KO
	Installations physiques, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KU
	Installations physiques, agencements, aménagements divers *		KV		KX
	Matériel de transport *		KY		LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	12 627	ID
	Emballages récupérables et divers *		LE		LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		UJ
FINANCIÈRES	Avances et acomptes	TOTAL III	LK		LM
	Participations évaluées par mise en équivalence		LN	12 627	LP
	Autres participations				ST
	Autres titres immobilisés		SU	800	SW
	Prêts et autres immobilisations financières	TOTAL IV	IP	140 700	IS
			IT	301	IV
			LQ	141 801	LS
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG		171 403	OJ
					Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence
					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
CORPORÉELLES	CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		
			par virement de poste à poste		
	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	1	DQ par cessions à des tiers ou moins hors service ou résultant d'une mise en équivalence
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LW 16 975
	Terrains		IP		LY
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MB
		Sur sol d'autrui	IR		ME
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MH
		Installations techniques, matériel et outillage industriel	IT		MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. aménagements divers	IU		MM
FINANCIÈRES		Matériel de transport	IV		MQ
		Matériel de bureau et inform. manque, mobilier	IW		MT
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV
		Immobilisations corporelles en cours	MY		NA
		Avances et acomptes	NC		NE
		TOTAL III	IY		NH
				12 627	NI
					OW
					OZ
					OD
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	OK	171 403	OM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

V. Etat des amortissements



N° 10172 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise

Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Pas-de-Calais - 2024

Néant

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMobilisations AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	7811	PF	5 195	PG	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations incorporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 588	QM	39	QN		QO	12 627
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
		QU	12 588	QV	39	QW		QX	12 627
		QN	20 399	QP	5 234	QO		QR	25 633
TOTAL III									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)									

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables:	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorpo. rables TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gale, agenc. et am. des const. S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
	Inst. techniques mat. et outilage T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations incorporelles	Inst. gale, agenc. am. divers U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et informat. mobilier V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
							X2
							X3
							X4
							X5
							X6
							X7
							X8
Total IV	NL		NM				NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général <small>non versé</small> (NP + NQ + NR)	NW		Total général <small>non versé</small> (NS + NT + NU)	NY		Total général <small>non versé</small> (NU - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étales						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ÉLÉMENTS FINANCIERS

VI. Tableau des variations des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Réserve	157 820,81	-	-	-	157 820,81
Report à nouveau	649 953,90	681,06	-	-	650 634,96
Excédent ou déficit de l'exercice	681,06	(681,06)	(43 044,97)	(43 044,97)	(43 044,97)
Situation nette	808 455,77	-	(43 044,97)	-	765 410,80
Dotations consomptibles	-	-	-	-	-
Subvention d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Total	808 455,77	-	(43 044,97)	-	765 410,80

VII. Etat des provisions

Variation des provisions	A l'ouverture	Augmentations - dotation	Diminutions - reprise	A la clôture
Provions pour dépréciation	1 862,63 €	4 296,30 €	1 724,63 €	4 434,30 €
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Total	1 862,63 €	4 296,30 €	1 724,63 €	4 434,30 €

VIII. Etat des subventions

Nature de la Subvention	Montant notifié	Date de Début	Date de Fin	Nature de la subvention	Financeur
Subvention Fonctionnement 2024	34 000,00 €	01/01/2024	31/12/2024	Fonctionnement	Conseil Départemental du Pas-de-Calais
TOTAL	34 000,00 €				

IX. Tableau des variations des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transfert	A la clôture de l'exercice	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation "Fonds Solidarité Sud Arrageois"	638,00	-	638,00	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes "Fonds Solidarité Sud Arrageois"	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité publique "Fonds Solidarité Sud Arrageois"	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	638,00	-	638,00	-	-	-	-

L'utilisation des fonds dédiés "Fonds Solidarité Sud Arrageois" a été réalisée en janvier 2024

X. État des échéances des créances et des dettes

a. Etat des échéances des créances :

Etat des créances	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	301,00 €		301,00 €
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	7 365,30 €	2 931,00 €	4 434,30 €
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices			
- TVA			
- Autres impôts, taxes, versement			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	33 609,62 €	33 609,62 €	
TOTAL GENERAL	41 275,92 €	36 540,62 €	4 735,30 €
Montant des prêts accordés en cours			
Remboursement obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

b. Etat des échéances des dettes :

Etat des dettes	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédits			
- à un an maximum à l'origine			
- à plus d'un an à l'origine			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	46 642,52 €	46 642,52 €	
Personnel et comptes rattachés	3 392,00 €	3 392,00 €	
Sécurité Sociale et organismes sociaux	3 788,26 €	3 788,26 €	
Etat et autres collectivités publiques			
- Impôts sur les bénéfices	775,00 €	775,00 €	
- TVA			
- Obligations cautionnées			
- Autres impôts, taxes et assimilés	261,14 €	261,14 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	2 057,00 €	2 057,00 €	
Produits constatées d'avance	24 481,32 €	24 481,32 €	
TOTAL GENERAL	81 397,24 €	81 397,24 €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice			
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			

XI. Informations et commentaires sur :

a. Charges à payer

Fournisseurs factures non parvenues :	15 108,70 euros
Personnel prov congés payés :	3 392,00 euros
Charges sociales sur Congés Payés :	1 143,00 euros
Etat Charges à payer :	50,14 euros

ÉLÉMENTS FINANCIERS

b. Produits à recevoir

Intérêts courus parts sociales Caisse d'Epargne : **3 447,15 euros**
 (compte 51870000)

c. Charges constatées d'avance d'exploitation 33 609,62 euros

Fournisseur	Intitulé	Montant
Dropbox	Location Serveur	1,97 €
Microsoft	Logiciel Microsoft en ligne	20,80 €
Pitney Bowes	Location entretien mise sous pli	95,10 €
Pitney Bowes	Location Pack Relay	228,67 €
SAGE	Abt Sage One Paie	97,37 €
SAGE	Abt Sage One Paie	93,08 €
Moniteur (Le courrier des Maires)	Abt le Courrier des Maires et des élus locaux	107,15 €
OVH	Compte Exchange	30,64 €
OVH	Compte Exchange	14,17 €
SAGE	Abt Sage Compta	209,08 €
Groupama	Assurance 3008	216,32 €
La Gazette Nord Pas-de-Calais	Abt Revue La Gazette 59/62	24 481,32 €
Moniteur (La Gazette des Communes)	Abt La Gazette des Communes	203,32 €
OVH	Hébergement site et nom de domaine	88,24 €
BNP PARIBAS(Rex Rotary)	Location Maintenance PC	282,64 €
SMACL	Assurance	574,66 €
SYNERGIE	Assurance Marquage 3008	95,00 €
FRANFINANCE (Rex Rotary)	Location Maintenance PC	159,62 €
Mutualease (Riso)	Location Copieur	4 665,69 €
Orange	Abt I Pad, Airbox	71,90 €
Imprimerie Bruneaut	Impression Carte de vœux 2025	802,80 €
CANVA	Abt Log Création	82,27 €
Innovortex	Hébergement Maintenance Logiciel AMF	987,81 €
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		33 609,62 €

d. Produits constatés d'avance d'exploitation 24 481,32 euros

La Gazette Nord – Pas-de-Calais / retour sur participation aux actions de l'AMF 62 – Abonnement 2025

XII. Détail du portefeuille VMP au 31/12/2024

XIII. Détail des charges exceptionnelles

Cotisations 2022 communes	78,00 euros
Cotisations 2023 communes	1 646,63 euros
Cotisation 2024 communes	78,00 euros

XIV. Détail des produits exceptionnelles

XV. Détail des transferts de charges

Avantage en nature véhicule	4 011,12 euros
Remboursement frais déplacement SAFER	454,99 euros
	4 466,11 euros

XVI. Information relative à l'effectif

Catégories	Personnel Salarié
Cadre	0
Employé	2
TOTAL	2



ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS ■ ■
D'INTERCOMMUNALITÉ DU PAS-DE-CALAIS